

STACFOAM-U2-S8-comp-B

1. Identification produit et société

1.1. Identification of the substance

- Nom du produit : **STACFOAM-U2-S8-comp-B**
- Identité chimique : Préparation de polyols.

1.2. Fournisseur

STAC une division de GuiDon sa

Slameuterstraat 1 b

B-2580 Putte

Belgique

☎: +32 15 253810

1.3. N° Téléphone d'urgence

Centre Antipoisons Belgique ☎: +32 70 245245

2. Identification des dangers

Classification selon le règlement UE 1272/2008 (SGH) et ces amendements.

2.1. Mention d'avertissement

- Attention.

2.2. Codes d'hasard (phrases-H)



GHS07 – Danger

- Acute tox. 4 H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- Acute tox. 4 H312 : Nocif par contact cutané.
- Irrit. peau 2 H315 : Provoque une irritation cutanée.
- Irrit. yeux 2 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Acute tox. 4 H332 : Nocif par inhalation.

2.3. Conseils de prudence (phrases-P)

Général

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P261 : Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

Réaction

- P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

- P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).
- P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P309+P311 : EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.4. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

- DMAE (2-diméthylaminoéthanol) (< 5%).

2.5. Identification particulière de certaines préparations

- Pas applicable.

2.6. Autres dangers

- Pas connue.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

3. Information sur les composants

Substance : Préparation de polyols.

Nom chimique	N° CAS	N° UE	% ⁽¹⁾
DMAE; 2-diméthylaminoéthanol	108-01-0	203-542-8	2-5 %

(1): Concentration en pourcentage du poids.

Règlement UE 1272/2008 (SGH)	Symboles d'Hasard	Codes d'Hasard (phrases-H)
		Liq. inflam. 3, H226
		Corr. peau 1B, H314 Lés. oc. 1, H318
DMAE; 2-diméthylaminoéthanol		Acute tox. 4, H302 Acute tox. 4, H312 Acute tox. 3, H331 STOT SE. 3, H335

3.1. Limites de concentration spécifiques *

DMAE; 2-diméthylaminoéthanol

< 5 %: H302, H312, H332

5-25 %: H314, H302, H312, H332, H335

4. Premiers secours

4.1. Général

- Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Inhalation

- En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- Maintenir la victime au repos en position demi-assise, desserrer les vêtements captivants.

STACFOAM-U2-S8-comp-B

- Consulter un médecin immédiatement.

4.3. Ingestion

- Rincer la bouche avec de l'eau (seulement quand la personne est consciente).
- Ne jamais donner quelque chose par la bouche d'une personne inconsciente ou secouant.
- Quand la personne est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau.
- Ne PAS faire vomir sauf dirigée de le faire par le personnel médical.
- En cas de vomissement, le patient doit se situer sur son côté gauche pour réduire le risque d'aspiration.
- Consulter un médecin immédiatement.

4.4. Contact de la peau

- Laver avec de l'eau et du savon.
- Consulter un médecin.

4.5. Contact des yeux

- Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Si facile à faire, lentilles de contact devrait être retiré au cours de la rinçage, par un personnel qualifié.
- Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Mousse polyvalent.
- Poudre ABC.
- Dioxyde de carbone.
- Sable et terre.

5.2. Moyens d'extinction non appropriés

- Jet d'eau.

5.3. Danger d'exposition spécial

- En cas d'incendie et/ou d'explosion, éviter l'inhalation de fumée.

5.4. Produits de (dé)composition dangereux

- Par combustion : Des oxydes de carbone (CO, CO₂) et des hydrocarbures.

5.5. Protection des intervenants

- Porter un vêtement et des gants de protection appropriés.
- Utiliser un respirateur homologué.

5.6. Information complémentaires

- Évacuer toutes personnes non-essentiels.
- Traiter comme un feu d'hydrocarbures.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précaution individuelles

- Ne pas respirer les fumées/vapeurs/aérosols.

- Éviter le contact avec les yeux, et porter des vêtements protecteurs pour éviter le contact avec la peau.
- Nettoyage doit être exécuté par un personnel qualifié.
- Immédiatement contact les services d'urgence.

Voir aussi 8.3.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Empêcher l'entrée dans les égouts et les canaux d'eau.
- Conserver à l'écart des sources de chaleur et d'étincelles.

6.3. Méthodes de nettoyage

- Arrêter l'écoulement si possible.
- Recueillir autant que possible dans un container propre pour recyclage (préférable) ou disposition.
- Absorber le produit répandu avec un matériau inerte (p.e. du sable sec, de la terre sèche ou vermiculite) et placer dans un récipient à déchets chimiques.
- Rincer l'endroit avec beaucoup d'eau et du savon.
- Éliminer selon les réglementations en vigueur.

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

- Ne pas utiliser une pipette avec la bouche.
- Ne pas fumer, manger ou boire dans la zone d'application, pendant l'application.
- Ne pas respirer les fumés/vapeurs/aérosols.
- Utiliser avec une ventilation adéquate.
- Éviter le contact avec les yeux, et porter des vêtements protecteurs pour éviter le contact avec la peau.
- Conserver à l'écart des sources de chaleur et d'étincelles.
- Prendre des précautions contre les décharges statiques.
- Maintenir l'équipement propre.
- Éviter matières incompatibles (voyez Section 10).

7.2. Stockage

- Conserver selon les réglementations en vigueur.
- Conserver dans un endroit ignifugé, frais, bien ventilé et sec.
- Conserver à l'écart des sources de chaleur et d'étincelles, des acides et des alcalines fortes, des oxydants et de l'alimentation.
- Prendre des précautions contre les décharges statiques.
- Conserver les conteneurs hermétiquement fermés et verticaux pour éviter du gaspillage.
- Emballage en acier inoxydable ou en acier doux.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Contrôles techniques

- Fournir une ventilation adéquate, surtout dans des espaces confinés.

8.2. Limites d'exposition (VL)

DMAE; 2-diméthylaminoéthanol

VME (8 heures)	7,4 mg/m ³	5 ppm
VLE	22 mg/m ³	25 ppm

STACFOAM-U2-S8-comp-B

8.3. Protection personnelle

- Respiratoire :** Assurer une bonne ventilation et une évacuation locale de l'air à l'emploi. Utiliser un respirateur de purification d'air ou alimenté par l'air, bien ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques indique ceci est nécessaire.
La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites d'opération sécuritaire de l'appareil.
- Peau et corps :** Porter des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques. Recommandé: Salopette (préférable coton lourd) ou salopette disposable Tyvek-Pro Tech 'C', Tyvek-Pro 'F'. Débarrasser immédiatement les vêtements contaminés et laver les avant de les réutiliser.
- Mains :** Gants, résistants aux produits chimiques (p.e. néoprène ou caoutchouc synthétique).
- Yeux :** Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.



9. Propriétés physiques & chimiques

Apparence (20 °C)	Liquide
Couleur	Orange (± ral 2011)
Odeur	Caractéristique (polyol)
Point ou fourchette d'ébullition	> 80 °C
Point ou fourchette de fusion	< 0 °C
Point d'éclair	> 100 °C
Point d'auto-ignition	Pas d'auto-ignition
Densité (20 °C)	± 1,23 g/cm ³ ± 5 %
Solubilité dans l'eau (20 °C)	Légèrement soluble
Solubilité dans d'autres solvants (20 °C)	Hydrocarbures saturés aliphatiques et aromatiques
Valeur de pH	Légèrement alcaline
Viscosité (20 °C)	
Dynamique (cPoise)	± 390 mPa.s ± 10 %
Cinématique (Stoke)	≥ 100 cm ² /s

COV	< 0 %p < 0 g/dm ³
Teneur en matière sèche	> 100 %p > 100 %v

": d'autres couleurs sont disponibles sur demande.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Stabilité

- Stable sous des conditions normales ambiantes.
- La température du produit ne peut pas excéder 40 °C.

10.2. Conditions à éviter

- Pour le maintien de la qualité, stocker dans le conteneur d'origine fermé en dessous de : 30 °C.
- Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.

10.3. Matériaux à éviter

- Des acides et des oxydants.

10.4. Produits dangereux de décomposition

- Par combustion : Des oxydes de carbone et des hydrocarbures.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée toxicologique expérimentale n'est disponible sur la préparation en tant que telle. Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous.

11.1. Toxicité aiguë

DMAE; 2-diméthylaminoéthanol

LD ₅₀ oral rat	> 2.340	mg/kg
LD ₅₀ dermal lapin	> 1.220	mg/kg
LC ₅₀ inhalation rat, 4 heures	> 6.100	mg/m ³

- Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané et par inhalation.
- Irritant pour les yeux et la peau.
- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

11.2. Toxicité chronique

- N'a pas montré des effets cancérogènes, tératogènes ou mutagènes dans des expériences avec des animaux.

11.3. Effets spéciaux

- L'utilisation des boissons alcooliques peut augmenter des effets toxiques.

12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique expérimentale n'est disponible sur la préparation en tant que telle. Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous.

DMAE; 2-diméthylaminoéthanol

LC ₅₀ poisson, 48 heures	> 100	mg/l
EC ₅₀ Algae, 72 heures	35	mg/l
EC ₅₀ Daphnia, 48 heures	100	mg/l

STACFOAM-U2-S8-comp-B

12.1. Mobilité

- Le produit est légèrement soluble dans l'eau.

12.2. Persistance/dégradabilité

- Le produit n'est pas facilement biodégradable dans la terre et l'eau.

12.3. Potentiel bio-accumulatif

- Le produit est supposé de ne pas être bio-accumulatif.

12.4. Écotoxicité

- Le produit est nocif pour les poissons.
- Ne pas rejeter dans les égouts ou les eaux superficielles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

13. Considérations à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

- Conformément aux règles locales et nationales en matière de protection de l'environnement.
- Incinération contrôlée est probablement le plus évitant.

13.2. Déchets des résidus, emballage souillé

- Conformément aux règles locales et nationales en matière de protection de l'environnement.
- Les containers vidés pourraient contenir des résidus.
- Recueillir l'emballage pollué pour le recyclage ou, très probablement, incinération contrôlée.
- Les futs vides ne pourront être repris que par des récupérateurs agréés.

14. Informations relatives au transport

- AUCUNE restriction selon la réglementation nationale et internationale pour les transports.

15. Informations réglementaires

Étiquetage selon la directive de l'UE 67/548/CE, 99/45/CE et ces amendements.

15.1. Contient

- Préparation de polyols.

15.2. Mention d'avertissement

- Attention.



GHS07 – Danger

- Acute tox. 4 H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- Acute tox. 4 H312 : Nocif par contact cutané.
- Irrit. peau 2 H315 : Provoque une irritation cutanée.
- Irrit. yeux 2 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Acute tox. 4 H332 : Nocif par inhalation.

15.3. Conseils de prudence (phrases-P)

Général

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P261 : Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

Réaction

- P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).
- P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P309+P311 : EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

STACFOAM-U2-S8-comp-B

16. Autres informations

16.1. Phrases pertinentes

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

16.2. Acronymes et abréviations

ADR	Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route (en anglais : European Agreement concerning the international carriage of dangerous goods by road)
RID	Règlement International concernant le transport des marchandises Dangereuses par chemin de fer (en anglais : Regulations concerning the International transport of Dangerous goods by rail)
IMDG	International Maritime code for Dangerous Goods (code international maritime pour les marchandises dangereuses)
IATA	International Air Transport Association (association internationale du transport aérien)
IATA-DGR	Dangerous Goods Regulations by IATA (régulations de marchandises dangereuses)
ICAO	International Civil Aviation Organization (OACI, Organisation de l'Aviation Civile Internationale)
ICAO-TI	Technical Instructions by ICAO (instructions techniques)
SGH	Système Général Harmonisé d'étiquetage des matières dangereuses (en anglais : GHS, Globally Harmonised System of classification and labelling of chemicals)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais : VOC, Volatile Organic Compounds)
CL50	Concentration Létale, 50 % (en anglais : LC50, Lethal Concentration)
DL50	Dose Létale, 50 % (en anglais : LD50, Lethal Dose)
CE50	Concentration Efficace médiane (en anglais : EC50, half maximal Effective Concentration)
VME	Valeur Moyenne d'Exposition (en anglais : TLV-TWA, Threshold Limit Value - Time Weighted Average)
VLE	Valeur Limite d'Exposition (en anglais : TLV-STEL Threshold Limit Value – Short Term Exposure Limit)

16.3. Historique

- *Date d'édition* : Janvier 2020
- *Publication précédente* : Janvier 2019
- *Élaborée par* : STAC, Département de la Sécurité
- *Personne de contact* : Guido Dockx

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et ne sont pas nécessairement valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. En l'état actuel de nos connaissances, ces informations sont correctes, complètes et données de bon foi sans garantie. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.